



Pendant sa visite au Canada à l'occasion de son Jubilé d'argent, la reine Élisabeth a ouvert la session du Parlement en prononçant le traditionnel discours du trône. Le discours promettait l'adoption des mesures législatives nécessaires à la mise en œuvre de l'accord négocié sur le pipe-line. Au moment de mettre sous presse, le Parlement était saisi d'un projet de loi en ce sens.

économiques qui ont favorisé pour de bon le projet de la *Foothills*. En effet, par suite d'un exercice de démocratie de participation lui aussi unique dans l'histoire du Canada – et peut-être de toute autre démocratie – ces questions en sont peu à peu venues à faire pencher la balance.

Jamais encore le gouvernement canadien n'avait mis sur pied une commission royale comparable à celle chargée de l'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie, sous la direction du juge Thomas Berger de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Non pas que les questions des répercussions écologiques et socio-économiques d'un tel projet et des droits des populations autochtones touchées par lui étaient inconnues ou nouvelles. C'est l'enquête elle-même qui constituait un précédent: jamais, en effet, ces questions n'avaient fait l'objet d'un examen aussi approfondi avant même la mise en chantier d'un projet de mise en valeur des ressources.

La Commission Berger a passé 302 jours à recueillir les propos d'un millier de témoins. En avion, en bateau, en traîneau à chiens et en canot, elle a parcouru la région du Mackenzie pour tenir des audiences pu-

bliques auprès de 35 collectivités et colonies de peuplement nordiques. Parfois, les audiences avaient lieu dans de minuscules salles de réunion; à l'occasion, elles se déroulaient en plein air au bord d'un cours d'eau. On a finalement évalué à quatorze millions de mots le total des témoignages recueillis. L'enquête aura duré vingt mois et coûté environ 4,5 millions de dollars, dont 1,5 millions ont été versés aux autochtones et autres groupes touchés par le projet afin de leur permettre de négocier convenablement avec les sociétés pipelinaires. Si l'on considère qu'elle s'intéressait au bien-être d'au plus 38 000 des 22 millions de Canadiens, et qu'à ses conclusions s'ajoutent tous les renseignements recueillis de façon semblable par les aspirants au projet, l'enquête Berger a fait en sorte que la population de la région du Mackenzie devienne la minorité la plus consultée au monde.

Dans une déclaration sur l'environnement, l'*Arctic Gas* expliquait à l'Office national de l'énergie du Canada pourquoi on s'était donné tant de mal pour peser des facteurs auxquels les exploitants avaient tant de fois passé outre jusque-là.

La sensibilisation croissante de la so-